

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20230224-01 du 24/02/2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 13
- pouvoirs : 01
- votants : 14
 - pour : 14
 - contre : 0
 - abstentions : 0

Date de publication de
la délibération

2 8 FEV. 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFRANÇON (Ain) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune, sur convocation en date du 17 février 2023 adressée par Monsieur Jean-Paul BUELLET, Maire.

Présents : Jean-Paul BUELLET, Sylvaine MARTIN, Jean-Luc FROMONT, Martial LOISY, Régine BUET, Cyrille DUPUIT, Catherine PITRE, Benjamin ANDRE, Christophe CHARTIER, Hervé COLAS, Aurélie BETTEMBOURG, Joëlle TABOULOT, Sébastien BORGET.

Membre absente excusée ayant donné pouvoir : Sylvie TRIPLET (pouvoir donné à Joëlle TABOULOT)

Membre absente excusée : Anne-Lise PUGLIESE

Membre absent :

Secrétaire de séance : Martial LOISY

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : Modification des tarifs des concessions et des emplacements cinéraires et mise à jour du règlement du cimetière

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs des concessions et emplacements cinéraires dans le cimetière ont été révisés la dernière fois par une délibération en date du 19 décembre 2014. Le règlement du cimetière a été approuvé par délibération en date du 20 novembre 2015.

Monsieur le Maire indique que de nombreux travaux ont été effectués dernièrement pour réaménager le cimetière notamment le site cinéraire avec un nouveau Jardin du Souvenir et la mise en place de cavurnes. Par ailleurs, la législation funéraire ayant évolué depuis 2015, il convient également de mettre à jour le règlement du cimetière pour supprimer les taxes funéraires qui ne sont plus possibles et d'ajouter les cavurnes qui n'existaient pas jusqu'au présent.

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs des concessions comme suit :

| Type | Durée | Tarif |
|--|-------------------|------------|
| Concession pour inhumation en pleine terre ou en caveau (2m ²) | 30 ans | 250,00 € |
| | 50 ans | 400,00 € |
| Concession pour une case au Columbarium | 15 ans | 650,00 € |
| | 30 ans | 1 200,00 € |
| Concession pour une Cavurne (monument fourni) | 15 ans | 850,00 € |
| | 30 ans | 1 400,00 € |
| Dispersion cendre | Plaque et gravure | 150,00 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **FIXE** comme indiqué supra les tarifs des concessions au cimetière communal ;
- **DECIDE** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du caractère exécutoire de la présente délibération ;
- **ADOpte** le règlement du cimetière tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette décision.

Fait et délibéré en séance, le 24 février 2023,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jean-Paul BUELLET

